

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)

**1. OBJET DE LA CONSULTATION :** Travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement EU/EP – Rue de la Marne à Montaigu (Montaigu-Vendée)

**2. POUVOIR ADJUDICATEUR :** Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :  
- Commune de MONTAIGU-VENDEE.

Le coordonnateur du groupement de commandes est : Terres de Montaigu - Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière. Il aura en charge de signer, notifier et exécuter du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Terres de Montaigu – Communauté de communes Montaigu-Rocheservière - 35 avenue Villebois Mareuil – Montaigu - 85607 MONTAIGU-VENDEE Cedex – Tél : 02.51.46.45.45 - Fax : 02.51.46.45.40 - Représentant : M. Antoine CHEREAU, Président - Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :** Travaux.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
45112500-0	Travaux de terrassement			
45232410-9	Travaux d'assainissement			

**4. PROCEDURE DE PASSATION :** La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

**5. ALLOTISSEMENT :** Les prestations ne sont pas réparties en plusieurs lots. Il s'agit d'un marché unique.

**6. TYPE ET FORME DE CONTRAT :** Aucune disposition particulière n'est prévue. Il s'agit d'un marché ordinaire.

**7. DUREE DES PRESTATIONS:** L'exécution du marché débutera à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. Le délai d'exécution est de 4 mois, période de préparation comprise.

Le délai d'exécution des travaux est défini conformément au calendrier prévisionnel décrit au CCTP. Chaque candidat doit remettre un planning détaillé, à barres et par phases, au regard du calendrier prévisionnel d'exécution.

**8. VARIANTES « AUTORISEES » A L'INITIATIVE DES CANDIDATS :** Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux dispositions des articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une seule offre variante. Chaque candidat pourra seulement proposer une offre "variante" en plus de son offre de base (une seule offre variante autorisée), en cohérence avec les caractéristiques décrites dans le cahier des clauses techniques particulières.

En tout état de cause, chaque variante devra être motivée et accompagnée d'un descriptif précis, avec sa mise en œuvre détaillée. Toute proposition de variante qui ne respecte pas les exigences minimales et les limites imposées sera rejetée.

**9. VARIANTES « IMPOSEES » :** Aucune prestation alternative (PA) n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

**10. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE) :** Aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n'est demandée par le pouvoir adjudicateur.

**11. MODALITES DE FINANCEMENT :** Fonds propres des membres du groupement de commandes. Paiement par mandat administratif sous 30 jours, à compter de la réception de la facture.

**12. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :** A consulter et télécharger gratuitement sur le site <https://www.marches-securises.fr> (Pouvoir adjudicateur : Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière, coordonnées ci-dessus).

**13. DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES** : Les offres devront parvenir **avant le mercredi 02/09/2020 à 12h00** sur le site <https://www.marches-securises.fr> .

**14. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES** : Les conditions de participation, la liste des documents devant être remis par le candidat, ainsi que les critères et sous-critères d'attribution sont précisés dans le règlement de la consultation (RC).

**15. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES** : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**16. SERVICES OU LES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS** :

Renseignement(s) administratif(s) : M. Mathis BEILLEVAIRE / Service Commande Publique - Tél. : 02 51 46 45 45.

Pour tout renseignement « technique », les candidats pourront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-securises.fr>

**17. SERVICES HABILITES A DONNER DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES - 6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00

**18. INFORMATIONS DIVERSES** : Offre en français et en euro. Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les deux premiers candidats du classement, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres correspondant aux besoins du pouvoir adjudicateur.

**19. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION** : Le 21/07/2020.